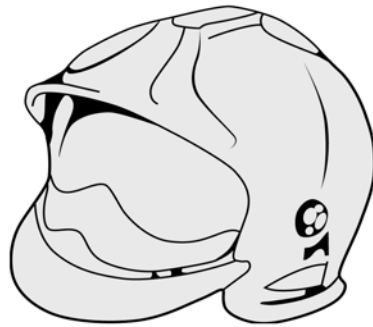


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2008-11

ANNEE 2008

Edition du 18 juillet 2008

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2008.11

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 11 JUILLET 2008	3
Feuille de présence	3
2008 – 028 – Approbation de procès-verbal.....	4
2008 – 029 – Procédure B602 pour la prestation de services de télécommunications	5
2008 – 030 – Signature de baux afférents aux logements des officiers de SPP.....	6
ARRETES	7
N / Réf : SPV-2008 – 837 : Promotion.....	8
N / Réf : SPV-2008 – 838 : Promotion.....	9
N / Réf : 2008 – 856 bis : Délégations de signatures.....	10
N / Réf : SPV-2008 – 862 : Inaptitude médicale	11
N / Réf : SPV-2008 – 871 : Nomination.....	12
N / Réf : 2008 – 0901 : Présidence de la CAO	13

BUREAU DU 11 JUILLET 2008

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Albéric de MONTGOLFIER

M. Jean-Pierre GABORIAU

M. Jacky JAULNEAU

M. Michel BOISARD

Absent(s), excusé(s) :

M. Didier GARNIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 JUILLET 2008

OBJET

2008 – 028 – Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 4 juillet 2008, s'est réuni le 11 juillet 2008, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 27 juin 2008.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 JUILLET 2008

OBJET

2008 – 029 – Procédure B602 pour la prestation de services de télécommunications

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 4 juillet 2008, s'est réuni le 11 juillet 2008, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 21 avril 2008 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2008, le bureau, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide :

- d'autoriser le président à signer un marché d'un montant mini/maxi de : **80 000/320 000 € HT/an** avec la société **France télécom** pour la prestation : lignes téléphoniques hors autocommutateur administratif principal objet – lot 1.
- d'autoriser le président à signer un marché négocié d'un montant mini/maxi de : **20 000/80 000 € HT/an** avec la société **Neuf Cegetel** pour la prestation : Autocommutateur administratif principal – lot 2.
- d'autoriser le président à signer un marché d'un montant mini/maxi de : **8 000/32 000 € HT/an** avec la société **Orange** pour la prestation : Services de téléphonie mobile – lot 3.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 JUILLET 2008

OBJET

2008 – 030 – Signature de baux afférents aux logements des officiers de SPP

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 4 juillet 2008, s'est réuni le 11 juillet 2008, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau à l'unanimité entérine la signature par le président, des baux relatifs à la location d'un logement, auprès de Mme HUTEAU et des agences Socavim et Lemare Henault, pour trois officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 17 juin 2008

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2008 – 837 : Promotion

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de la commission nationale de changement de grade des officiers de sapeurs-pompiers volontaires du service de santé et de secours médical en date du 21 février 2008 ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir du 2 mai 2008 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 : Monsieur Alain Hervé (matricule n° 622), né le 7 décembre 1951 à Paris (12^{ème}), médecin-capitaine du corps départemental d'Eure et Loir, est promu au grade de médecin-commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} janvier 2008.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 : Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Chartres, le 17 juin 2008

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2008 – 838 : Promotion

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de la commission nationale de changement de grade des officiers de sapeurs-pompiers volontaires du service de santé et de secours médical en date du 21 février 2008 ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir du 2 mai 2008 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 : Monsieur Philippe Perdereau (matricule n° 798), né le 19 décembre 1953 à Paris (12^{ème}), médecin-capitaine du corps départemental d'Eure et Loir, est promu au grade de médecin-commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} janvier 2008.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 : Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Le président du conseil d'administration

DIRECTION

Le président

N / Réf : 2008 – 856 bis : Délégations de signatures

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2008-001 du 13 juin 2008 du conseil d'administration relative à l'élection de messieurs Jean-Pierre GABORIAU, Jacky JAULNEAU et Didier GARNIER, en qualité de vice-présidents du conseil d'administration du SDIS présidé par M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil général,

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du président, délégation de signature en toute matière est donnée à M. Jean-Pierre GABORIAU, premier vice-président du SDIS.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre GABORIAU, premier vice-président, délégation est donnée à M. Jacky JAULNEAU ou à M. Didier GARNIER, vice-présidents du SDIS.

Article 3 : M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

Le président du conseil d'administration

Albéric de MONTGOLFIER



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2008 – 862 : Inaptitude médicale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que monsieur Marc Loison est chef du centre d'intervention de Fontaine la Guyon ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 : Monsieur Marc Loison (matricule n° 737), né le 22 avril 1953 à Paris 12^{ème} (75), major de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre d'intervention de Fontaine la Guyon, est suspendu de ses fonctions opérationnelles, à titre conservatoire, pour inaptitude médicale temporaire du 23 juin 2008 au 30 septembre 2008.

Article 2 : Pendant cette période, monsieur Marc Loison n'assume que les responsabilités administratives du centre d'intervention de Fontaine la Guyon.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2008 – 871 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 26 juin 2008, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement Opérations ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 : Monsieur Gérard Mignot (matricule n° 1355), né le 11 août 1960 à La Flèche (72), major de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (Direction), est nommé au grade de lieutenant à compter du 1^{er} avril 2008 (pour régularisation).

Article 2 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 : Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Le président du conseil d'administration

DIRECTION

Le président

N / Réf : 2008 – 0901 : Présidence de la CAO

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 22,

Vu la délibération 2008-007 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relative à la composition de la commission d'appel d'offres,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Michel Boisard, membre du conseil d'administration, est désigné pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres en l'absence de monsieur Albéric de Montgolfier, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président du conseil d'administration

Albéric de MONTGOLFIER